

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 167

Artikel: Etat civil de l'arrondissement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

campagne où il ne trouve pas les mêmes distractions, c'est pourquoi il faut faire son possible pour que l'homme des champs reste au village et puisse y faire des économies où tout au moins y vivre heureux en élevant sa famille.

L'instruction mise à la portée des gens de la campagne est une excellente chose pour les y retenir. Cette instruction ne doit pas être le privilège des villes, il faut au contraire la faciliter à ceux que l'on désire voir rester à l'exploitation du sol, la plus ancienne et la plus belle destinée de l'homme qui se trouve toujours aussi au milieu de la nature.

Nous ne sommes plus au bon vieux temps où le cultivateur suivait telle ou telle méthode de culture parce que son père et son grand-père le faisait, les temps ont marché depuis et la culture du sol pour être rémunératrice doit être raisonnée et basée sur les progrès incessants de la science. Mais pour appliquer ce que la science nous enseigne, il faut être instruit et c'est cette instruction qui manque encore à la campagne. Il ne faut pas faire du cultivateur un demi-savant, c'est le plus triste personnage que l'on puisse rencontrer que celui qui croit tout savoir parce qu'il a quelques notions de savoir. Par contre il faut apprendre au cultivateur à se rendre compte des opérations qu'il effectue, à les raisonner et à profiter ainsi des découvertes des travaux qui se font dans l'art de cultiver le sol. Généraliser l'instruction, ce sera par exemple, mettre à même tous les habitants d'un village de discuter entre eux des nouveautés qui peuvent être appliquées avec profit à la faire avec intelligence.

Retenir l'homme des champs au village c'est une vérité de l'économie rurale que tout le monde reconnaît mais on ne fait pas assez dans ce sens.

Nous n'avons fait qu'indiquer dans ces quelques lignes les points sur lesquels devraient porter les réflexions de nos hommes d'Etat et aussi de nos agriculteurs qui sont les premiers intéressés. La question est importante, elle s'impose de plus en plus, il faut donc lutter contre l'émigration des populations rurales vers les villes. Quand ce point sera obtenu, la question de la main d'œuvre agricole sera plus facile et tout le monde s'en trouvera mieux.

C. BOREL.

Journal d'agriculture.

Poignée de recettes

Brûlures faites par la cire à cacheter.

— Des plus douloureuses, — lorsque surtout elles résultent de la cire encore enflammée.

En ce cas, il est souvent difficile de prévenir la désorganisation de la peau et des chairs atteintes.

Cette difficulté n'existe pas, si l'on dispose d'un flacon, — qu'on devrait toujours avoir à sa portée, — contenant une solution de 1 gramme d'acide phénique cristallisé dans 100 grammes d'alcool, additionnée de 1 à 2 grammes d'essence (de thym ou autre), pour masquer l'odeur de l'acide. — On peut s'adresser au premier pharmacien venu pour avoir cette préparation.

Est-on victime, à l'improviste, d'une brûlure, si grave qu'elle soit ? — On verse, dans un verre, de ladite solution pure, — ou tout au plus étendue de son volume d'eau, — quantité suffisante pour pouvoir y tremper la partie brûlée ; l'immersion est continuée jusqu'à disparition complète de la douleur. — On peut aussi procéder par l'apposition de compresses, maintenues imbibées.

On n'a, dès lors, à craindre ni ampoules (phlyctène), ni plaie, — et bientôt il ne reste plus la moindre trace de l'accident.

* * *

Guérison des brûlures par le lait. — Lorsqu'on a été brûlé d'une manière quelconque, il faut rapidement, si on en a sous la main, plonger la partie atteinte et la maintenir immergée dans du lait de vache bouilli et refroidi ; ou bien, ne la pouvant baigner, la recouvrir de compresses imbibées de ce lait, jusqu'à ce que toute douleur ait cessé.

Quelle que soit la gravité du mal, sa guérison complète ne se fait pas longtemps attendre.

* * *

Guérison des brûlures par la gelée de groseilles. — La gelée de groseilles a été employée avec succès ; on en couvre la brûlure, on l'entoure d'un linge et on ne lève l'appareil qu'après que la peau s'est refermée.

* * *

L'eau camphrée. — D'après Octave Sully, le camphre n'est pas seulement la base de la Méthode Raspail, on peut aussi l'utiliser en horticulture.

L'eau camphrée stimule la végétation et tonifie les plantes malades.

Il suffit d'arroser les jardins suspendus, qui font la joie des amateurs, avec de l'eau chargée de camphre pour voir les plantes anémiques reprendre une vie nouvelle.

Nous conseillons aussi de placer les bouquets dans de l'eau camphrée ; ils garderont plus longtemps leur fraîcheur.

* * *

Gelée fortifiante. — Prendre 250 grammes de viande désossée et bien saignante, et mettre un poids égal de jaret de veau. Ajouter un ou deux oignons, une ou deux carottes et un verre à liqueur d'eau-de-vie. Saler. Mettre au bain-marie dans la marmite américaine pendant huit heures : au bout de ce temps, retirer ; on a un jus qui se prend en gelée et qui constitue un aliment agréable et nutritif, pour personnes anémiques ou malades.

PLUIE DE SANG

Des dépêches, venues à la fois de la Palerme, de Naples et de Rome, signalent sur ces divers points l'apparition du phénomène connu sous le nom de pluie de sang. Pendant toute une journée, le ciel n'a cessé d'être coloré d'un rouge extraordinairement intense ; un vent du Sud, d'une extrême violence, chassait avec une étonnante rapidité d'énormes nuages de pourpre, et quand les averse tombaient par intervalles, les gouttes d'eau ressemblaient à du sang coagulé. En même temps, se produisait à Naples cet autre phénomène auquel on donne le nom de Fée Morgane. Cette *Fata Morgana* est une sorte de mirage qui se produit souvent aux environs du détroit de Messine. De Messine, on croit apercevoir dans la direction de la Calabre, ou bien de Reggio on croit voir du côté de la Sicile, d'immenses palais avec d'interminables colonnades, des tours, des allées de pins, de cyprès, parfois aussi des vaisseaux ou encore des fantômes. L'explication de ce phénomène est des plus simples ;

ce mirage est comme la pluie de sang, le résultat de la réfraction et de la réverbération de la lumière sur l'écran de poussières suspendues dans l'atmosphère et qui, la plupart du temps, sont apportées du désert africain par un violent sirocco. Cette fois encore, c'est bien d'Afrique qu'est venue la pluie de sang qui s'est abattue sur l'Italie méridionale ; car, tous ces jours-ci, le télégraphe a signalé en Tunisie de terribles ouragans. Ce qu'il y a eu de particulier dans la journée de dimanche, c'est qu'on ait observé à Naples le mirage dit de la Fée Morgane. Autant ce mirage est fréquent en Sicile où il a été vu et décrit maintes fois par les voyageurs et les naturalistes, autant il est rare qu'il se produise à une distance plus grande de l'Afrique et dans un horizon aussi vaste que celui de la baie de Naples, ce qui fait supposer que le sirocco a été, cette fois, d'une violence tout à fait exceptionnelle. Nous avons dit que ce singulier phénomène était unanimement connu dans l'Italie du Sud sous le nom de la Fée Morgane ; mais personne jusqu'ici n'a pu nous révéler d'où venait cette allusion populaire à la magicienne sœur de l'enchanteur Merlin.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

In bon tchantou dain in môtie cà quéque tchouse de bé ; an ainme l'ôiu, tchutôt é hâtes fêtes, tian ay ié béco de monde à môtie.

Ça ço que saivint bin les tchaintous d'in ve-laidge de lai frontière française, que ne cogné-chinpent bin lai note ai peu que demorint en rote bin pu sevant qu'ay n'airait faïu. Comme ay teniint d'in po se dichtinguay le djo de lai St-Piere, fête patronale ai peu qu'ai saivint to que le chef de gare aivay lai pu belle voix de lai contray, ay le demaïndainnt po allay iôs édie ay tchaintay à môtie le djo de lai fête, ço qu'ay l'accepté bin vliantie, car ay l'étaït fie de sai belle voix, tot heureux de se faire ôiu pai taint ç'e dgens en lai fois. Ay l'allé donc a môtie ci djo li (ço que n'y airivaype to les mois in co.) Ay se fesé ôiu comme ay fâ : les dgens se dras-sint tchu les bains po le raïvisay é tchaintaj.

Min voïci que ditant di sermon que feuj in pô trop long, ay fâ bin l'aïvouay, mon chef de gare, que n'aivaype l'habitude des prédications (ay n'an ôiaype d'âtre que ces de sai fanne ay lô-tâ :) s'endremé ay peu se boté ay ronchie comme in bid airou. Tiam le sermon feut fini, que le monde se ieuvé po le Credo, le navé tchaintou se révoïyé tot d'in cò ay peu se boté ay criay de totes ses foèches : *Les voyageurs pour la ligne Fontarlier-Dijon-Mâcon en voiture !* Tot le monde patché d'in éclat de rire, ay peu mon hanne, tout surpris de se trovay à môtie, se savé comme se le diaïle aivay voïu le pare, pai lai poëtche de lai sacrichetie sain s'occupay de saïvoy se les tchaintous vlint réussi aïvô iote masse, en djuraint que c'étaït lai deriere fois qu'ay l'aïrait tchaintay à môtie. Ay ne se fiay pu en lu.

Su que n'âpe de bôs.

Etat civil de l'arrondissement

Dampierre-Lugnez-Cœuve

Année 1900.

(Fin)

Décès.

Janvier. — Du 1. Berger Jeanne, fille Jean-Louis et de Marie née Courtat, Cœuve. — Du

2. Voillat Joseph, fils de Xavier et Catherine née Lescheune, Dampfreux. — Du 8. Pape Antoine, veuf de Gèneuse, née Bouju, Lugnez. — Du 23. Roueche Suzanne, fille Jules et de Annette, née Choulat, Lugnez. — Du 31. Quain Nicolas, fils Nicolas et de Marie, née Muller, Dampfreux.

Février. — Du 6. Oeuvery Fidélia, fille François et de Marie, née Cœudevez, Cœuve. — Du 10. Chavanne Marie-Anne, veuve de Henri Chavanne, Cœuve. — Du 13. Voillat Catherine, épouse de Voillat François, née Cuttat, Dampfreux. — Du 21. Bourgeois Léon, fils de Amélie, Dampfreux. — Du 25. Oeuvery Marie, épouse de Jean-Baptiste Oeuvery, Cœuve. — Du 27. Chavanne Marie-Anne née Grélat, veuve de Henri, Cœuve. — Du 28. Bernard Gèneuse née Frossard, épouse de Jean-Baptiste, Cœuve.

Mars. — Du 1. Chavanne Gustave, époux de Marie, née Trouillat, Cœuve. — Du 16. Maillat Paul, fils Paul, et de Marie, née Bernard, Courtedoux. — Du 27. Brahier Léon fils Célestin et de Eugénie, née Piegay, Cœuve.

Avril. — Du 19. Henri Maurice, fille de Maurice et de François née Ménégay, Dampfreux. — Du 24. Jubin Louise fille Albert et de Herminie née Coinçon, Rocourt.

Mai. — Du 6. Juillerat Anna, fille Joseph, et de Annette née Bernard, Cœuve. — Du 18. Pape Emma, fille Imier et de Joséphine née Quain, Lugnez.

Juin. Du 3. Gisser Henri, fils Joseph et de Constance, née Stein, Delle. — Du 5. Cuenat Elisabeth, née Cuenat, veuve Henri de Cœuve. — Du 19. Vallat Henri, époux de Joséphine, née Quain, Dampfreux. — Du 22. Noirjean Léon, fils Léon et de Annette, née Theuvenat, Lugnez. — Du 23. Gressot Gèneuse née Remy, épouse de Xavier, de Meroux. — Du 30. Ribaud Cyprien, veuf de Marie, née Bernard, Cœuve.

Juillet. — Du 27. Theuvenat Rosine née Que- loz, veuve de Joseph, Lugnez. — Du 29. Henry Jean-Claude, fils de Jean Claude et de Catherine née Heiniger, Dampfreux.

Août. — Du 21. Bailly Justin, époux de Mathilde née Piquerez, Cœuve. — Du 27. Brahier Marthe, fille Léon et de Virginie née Chavanne, Cœuve. — Du 25. Henry Victorine fille Henri, et de Annette née Gschwind, Dampfreux.

Septembre. — Du 10. Leschenne Jean-Pierre veuf de Marie Anne, née Juillerat, Cœuve. — Du 22. Bailly Marguerite, née Cuenat, veuve de Jacques, Cœuve. — Du 25. Giser Henriette, fille Joseph, et de Constance née Stein, Delle.

Octobre. — Du 12. Chapuis fils Emile et de Mélina née Ribaud, de Vaudoncourt. Du 19. Cuenat Xavier, fils Xavier, et de Marie née Ribaud, Cœuve.

Décembre. — Du 3. Noirjean Marguerite fille Gustave, et de Marie née Roueche Lugnez. — Du 30. Sanner Catherine, née Sanner, veuve de Olivier de Alle.

Mariages.

Janvier. — Du 9. Cuttat Léon, Dampfreux et Julia Pape de Lugnez. — Du 16. Bourgeois Jean-Baptiste, Dampfreux et Voillat Marie, Dampfreux. — Du 23. Chène Henri, de Epiquez et de Léonie Henzelin, de Cœuve.

Avril. — Du 16. Juillerat Clément, de Cœuve et Bernard Mélanie de Cœuve.

Mai. — Beuret Léon, de Soubey et Madeux Marie de Réchézy. — Du 5. Noirjean Florian, de Lugnez et Trouillat Anna de Cœuve. — Du 12. Roueche Joseph de Lugnez et Bouju Julia de Dampfreux.

Septembre. — Du 9. Fleury Joseph de Alle et Gschwind Augustine de Dampfreux. — Du 9. Voillat Joseph, de Dampfreux et Mahon Honorine, de Dampfreux. — Du 15. Voillat Joseph, de Dampfreux et Ribaud Louise, de Cœuve.

Octobre. — Du 2. Comment Jules, de Bonfol et Villard Maria, de Cornol.

Novembre. — Du 10. Voillat Edouard, de Dampfreux et Stoff Berthe, de Réchézy. — Du 10. Voillat Adolphe, de Dampfreux et Voillat

Marie, de Dampfreux. — Du 13. Bourgeois Joseph, de Dampfreux et Henry Catherine, de Dampfreux. — Du 30. Pape Joseph, de Lugnez et Chavanne Fidélia, de Cœuve.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 165 du *Pays du Dimanche* :

646. CHARADE.

Polichinelle.

647. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

P R O J E T H E E
M E L E A G R E
T H E A G E N E
E G R E N E

648. SURPRISE.

La lettre B, coupée en deux, donne deux D, qui valent chacun 500, et qui accolés, DD, représentaient, chez les Romains, la lettre M, Mille.

649. LOGOGRIPHE.

Truffe. Furet. Fût. Turf. Rue.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM Rhoïr A. représentant des paquets de cigarettes pour la place des Bannelats ; Le pilier du cercle Industriel à Neuveville ; Armand Stenlet à Porrentruy ; Idschen Also dans la *Cou-lisse* ; Lubin *influsé* ; Les voyageurs au pays des Potets.

654. CHARADE.

Quand mon *premier* paraît, le travailleur se [lève,
Tandis que dans son lit plus d'un paresseux [rêve ;
Redoutez mon *second* pour vos doigts délicats.
Si, pour cueillir mon *tout*, vous avancez le bras.

655. COQUILLES AMUSANTES.

Le carreau cède la glace au sobre.

656. MOTS EN CROIX.

a, a, a, c, c, c, h, l, l, o, o, o.

×
×
×
× × × × ×
×
×
×
×

657. MÉTAGRAMME.

Sur mes cinq pieds, grand duché ;
Un moine déchaussé ;
Tribut au trépassé.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 26 courant.

Publications officielles :

Convocations d'assemblées.

Boécourt. — Le 17 après l'office pour s'occuper d'une requête sur la question des fontaines, de l'installation du téléphone et du règlement d'organisation.

De suite après, assemblée bourgeoise.

Beurnevésin. — Le 17 à 12 h. 1/2 pour approuver les règlements d'assistance et nommer une commission.

Courtételle. — Le 17 à 12 h. 1/2 pour nommer un instituteur, passer les comptes et décider la prise des taupes.

La Chauz. — Le 20 à 2 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, décider si l'on mettra l'école au concours.

Montenot. — Le mardi 19 à 8 h. du soir pour passer les comptes.

Mettenberg. — Le 17 à 12 1/2 h. pour passer les comptes, remettre la garde du bétail.

Rebeuclier. — Le 17 à 2 h. pour discuter l'établissement des hydrantes et des réparations à la cure.

Soubey. — Le jeudi 21 à 9 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, adopter le règlement pour l'arrondissement de digues du Doubs.

St-Ursanne. — Le 17 à 1 h. pour nommer un instituteur.

Vendincourt. — Le 17 à 12 1/2 h. pour passer les comptes.

Les Bois. — Le lundi 25 mars à 9 h. pour passer les comptes, discuter le traitement du secrétaire, s'occuper du marché-concours de chevaux.

Vellerat. — Le 24 à 1 h. pour nommer la régente et décider le partage du fonds des pauvres.

Assemblées paroissiales

dans toutes les paroisses du Jura le 24 mars pour nommer un membre de la commission catholique.

En outre à *Soubey* pour passer les comptes et intenter une action en justice, à *Chevèze* à midi pour renouveler les autorités, à *Courgenay-Cornol* à 1 heure pour liquider un litige et nommer les vérificateurs des comptes ; — à *Courtemaiche* à 2 h. 1/2 pour passer les comptes ; à *Grandfontaine* à 2 h. pour passer les comptes ; — à *Porrentruy* dès 10 1/2 h. pour nommer le président du Conseil ; — à *St-Imier* à 11 h. pour approuver les comptes et nommer un conseiller.

— *Buis-Boncourt-Montignez* à 2 h. pour renouveler les autorités paroissiales et passer les comptes. — *Miécourt-Alle* à 1 1/2 h. pour remplacer un conseiller et statuer sur un dégrèvement. — *Bonfol* à 2 h. pour passer les comptes et approuver des réparations à la cure.

Avis officiel

Sociétés de tir. — Les subsides fédéraux et cantonaux pour le tir en 1900 peuvent être touchés à la recette de district.

Cote de l'argent

du 13 mars 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.